

CALENDRIER DU MOUVEMENT 1er DEGRE
DDEC 14
RENTREE 2018

DATES	Personnes ou instances concernées	ETAPES
Vendredi 23 mars 2018 <i>Date limite</i>	Enseignants souhaitant participer au mouvement	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Informer son chef d'établissement de sa volonté de participer au mouvement de l'emploi, de demander un temps partiel. ➤ Remettre à son chef d'établissement les documents utiles au mouvement (calcul d'ancienneté, à demander à la DPEP, divers justificatifs) pour transmission au président de la CDE sous couvert du chef d'établissement.
Vendredi 23 Mars 2018 <i>Date limite</i>	Chef d'établissement Envoi à la DPEP et DDEC	Déclaration des enseignants touchés par des mesures de carte scolaire Cf : "Procès-verbal de perte d'emploi" à adresser à la DPEP et à la DDEC
Vendredi 23 mars 2018 <i>Date limite</i>	Chef d'établissement Envoi à la DDEC	Déclaration des postes vacants ou susceptibles de l'être uniquement à DDEC <i>(Annexe 1 de la circulaire du mouvement doc enseignement catholique du calvados)</i> Envoi des justificatifs (calcul d'ancienneté et autres documents utiles) fournis par les enseignants.
Mercredi 28 mars 2018 14h30	Commission de l'emploi (CDE)	Vérification des listes de postes vacants et susceptibles d'être vacants
Mardi 3 avril 2018 Date de réception	Chef d'établissement (après avoir reçu l'accord de la commission de l'emploi) pour Envoi à la DPEP et DDEC	Déclaration des postes vacants ou susceptibles d'être vacants
Mercredi 11 avril 2018 à 16h00	Instance académique de coordination des commissions diocésaines de l'emploi (IACCDE) à l'UREC	Réservation des berceaux et répartition des lieux de stages
Vendredi 20 avril 2018 <i>Date limite</i>	Chef d'établissement Pour affichage dans l'établissement	Affichage des listes des postes vacants ou susceptibles de l'être
Vendredi 18 mai 2018 <i>Date limite de réception</i>	Les enseignants souhaitant participer au mouvement	Adressent : <ul style="list-style-type: none"> ✓ la fiche de candidature en 3 exemplaires (document fourni par la DPEP) aux CE des établissements dans lesquels ils postulent. ✓ la fiche récapitulative des vœux (document fourni par la DPEP). A la DDEC et à la DPEP
Pour le bon déroulement de la commission de l'emploi, les enseignants qui ne souhaitent pas poursuivre leur demande de mise au mouvement en informeront le secrétariat de la DDEC par courrier.		

Vendredi 18 mai 2018 17h 45 à 20h00	Commission de l'emploi	Vérification ancienneté et codification des dossiers
Mardi 22 mai 2018	DDEC Envoi aux chefs d'établissement	Communication des codifications aux enseignants concernés par le mouvement
Lundi 28 mai 2018 17h45	Commission de l'emploi Envoi aux chefs d'établissement d'accueil	Propositions pour nomination
Lundi 4 juin 2018 17h45	Commission de l'emploi pour Envoi aux chefs d'établissement d'accueil	Propositions pour nomination
Lundi 11 juin 2018 17h45	Commission de l'emploi pour Envoi aux chefs d'établissement d'accueil	Propositions pour nomination
Chaque proposition est renvoyée, avec avis, par le chef d'établissement à la DDEC par retour de mail.		
Mercredi 13 juin 2018 17h30	Instance académique de coordination des commissions diocésaines de l'emploi (IACCDE)	
du 11 au 15 juin 2018 Date de réception	Le chef d'établissement d'accueil à la DPEP	Transmet un exemplaire de chacune des candidatures qu'il a reçues, avec son avis.
Mercredi 27 juin 2018	Commission Consultative Mixte Interdépartementale (CCMI)	
Jeudi 5 juillet 2018 10h00	CDE	Propositions pour nomination des stagiaires et nouveaux titulaires sous réserve des validations des stagiaires et des résultats au concours
Jeudi 23 août 2018 14h00	CDE	Proposition pour nomination concours et positionnement suppléants à l'année (si besoin)
Vendredi 24 août 2018	Commission Consultative Mixte Interdépartementale (CCMI)	

Adresses utiles :

DDEC : secretariat.ddec14@urecbn.org

DPEP : dpep@ac-caen.fr

Légende

Niveau établissement (chef d'établissement et enseignants)

Niveau diocésain (CDE)

Niveau Académique : - IACCDE
- CCMI